

Un Rwandais vivant en France mis en examen à Paris pour génocide et écroué

AFP, 12 juillet 2023

Un Rwandais de 58 ans vivant en France a été mis en examen début juillet à Paris, notamment pour crimes contre l'humanité, soupçonné d'avoir participé à des exécutions de civils tutsi lors du génocide de 1994, ce qu'il conteste.

Madjaliwa Safari, domicilié près de Tours, « *conteste fermement l'intégralité des faits qui lui sont reprochés* », a réagi auprès de l'AFP son avocat, M^e Abed Bendjador, qui attend de cette « *information judiciaire qu'elle permette de rééquilibrer le contradictoire, d'expliquer sa situation* ».

M. Safari a été mis en examen par un juge d'instruction du pôle crimes contre l'humanité du tribunal judiciaire de Paris pour génocide, crimes contre l'humanité et complicité de ces deux chefs, a indiqué à l'AFP mercredi une source judiciaire, confirmant une information du journal régional

La Nouvelle République.

Il a été placé en détention provisoire vendredi.

A ce stade, il est mis en examen pour la période du 6 avril à juillet 1994 et pour des faits commis notamment dans l'actuelle province rwandaise du Sud, en particulier dans les ex-préfectures de Gitarama et Butare, selon cette source.

M. Safari aurait joué un rôle particulier sur un barrage routier appelé « *Chez Premier* ». Certains témoins décrivent son rôle de direction et sa participation active aux arrestations et exécutions de civils sur cette « *barrière* ».

Le Rwanda avait émis en 2017 un mandat d'arrêt international contre lui et une information judiciaire avait été ouverte à Paris le 19 novembre 2019.

Les investigations sont menées par l'Office central de lutte contre les crimes contre l'humanité (OCLCH).

« Localisé rapidement »

Selon une source proche du dossier, il a obtenu de la France une carte de séjour avec statut de réfugié en 2017 et a été localisé par les enquêteurs français « *assez rapidement* » après l'ouverture de l'information judiciaire.

Il vit sous sa véritable identité et se présente comme commerçant, une profession qu'il exerçait également au Rwanda au moment du génocide, selon cette source.

« *C'est une procédure qui a démarré depuis plusieurs années, au Rwanda et en France. Il n'avait jamais été entendu* », a souligné M^e Bendjador.

Le génocide au Rwanda a fait plus

de 800.000 morts, selon l'ONU, essentiellement des Tutsi, exterminés entre avril et juillet 1994.

Au titre de la « compétence universelle » exercée sous certaines conditions par la France pour juger les crimes les plus graves commis hors de son sol, la justice française a déjà condamné plusieurs ressortissants rwandais.

Parmi eux, un ancien gendarme rwandais, Philippe Hategekimana, 66 ans, naturalisé français sous le nom de Philippe Manier, qui a été condamné le 28 juin dernier à Paris à la réclusion criminelle à perpétuité pour génocide et crime contre l'humanité. Il a fait appel de ce verdict.

Un autre procès lié au génocide au Rwanda est prévu à Paris en novembre et décembre, celui du médecin rwandais Sosthène Munyemana.